## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 DU C. G. C. T.)

Le Conseil Municipal se réunira le MARDI 28 MAI 2024, à 19h30, Salle du Grand Atre de la Mairie.

A l'ordre du jour figurent les questions suivantes :

## -Modification du tableau des effectifs :

- \* création d'un poste ATSEM principal 2ème classe à temps non-complet 28/35ème
- \* création de 2 postes d'adjoint animation principal 2ème classe à temps non-complet 28/35ème
- \* création d'un poste d'adjoint animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet 23/35<sup>ème</sup>
- \* création d'un poste adjoint technique principal 2ème classe à temps-complet 30h30
- Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi : création d'un poste de rédacteur à 28 heures pour la gestion de l'urbanisme
- -Contrats accroissement saisonnier d'activité pour les « services techniques »
- Création de 2 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC)
- Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
- Dépenses irrécouvrables
- Mise à disposition d'un outil d'information géographique pour la consultation du cadastre par la CAMVS : autorisation de signature de la convention de mise à disposition
- Mise à disposition à la commune de l'outil informatique de l'observatoire fiscale de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) : autorisation de signature de la convention de mise à disposition
- -Mise en place de bureaux de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024

Fait le 21 mai 2024 Michel HANNECART Maire de Berlaimont

launeccui !